

### **3. L'évolution des grands espaces naturels du SAR-SMVM**

**Les espaces naturels délimités par le Schéma d'Aménagement Régional et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM) en Martinique couvrent 37 061 hectares, soit environ 33 % de la superficie totale de la Martinique.**

Les espaces naturels ont été définis en intégrant plusieurs catégories de protection, couvrant une superficie totale de 22 000 hectares d'espaces naturels protégés. À cette base s'ajoutent les territoires inclus dans le Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM), régis par les dispositions de sa charte, ainsi que les zones NC et ND définies par les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS).

Cependant, des mesures complémentaires ont été mises en place pour renforcer la préservation et la valorisation de ces espaces uniques. Cette approche s'appuie sur l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Des outils réglementaires stricts tels que les sites classés ou inscrits, les arrêtés de biotope, les espaces boisés classés ou encore les réserves naturelles peuvent être mobilisés pour protéger ces zones. Les forêts, qui recouvrent en partie les zones naturelles d'intérêt majeur, font l'objet d'une attention particulière. L'objectif est de préserver la diversité biologique et le taux d'endémisme exceptionnel de la végétation forestière de l'île. Le principe général repose sur la protection des reliques forestières les mieux conservées de chaque type, avec une priorité donnée aux écosystèmes menacés. Les espaces en voie d'extinction doivent bénéficier de mesures actives pour favoriser leur redéploiement.

Ces orientations se traduisent par des mesures spécifiques pour les massifs forestiers du Nord et du Sud :

Dans le Nord :

- Réserve intégrale : Les reliques forestières du versant Nord de la Montagne Pelée et du Plateau de la Concorde.
- Forêts de protection : Les reliques du Morne Rose, du Morne Bois Laroche, les parties inférieures du Mont Conil, et les zones de piémont classées au domaine public forestier.

Dans le Sud :

- Réserve botanique : Les sites emblématiques de la Caravelle, de la presqu'île du Diamant, de la Montagne du Vauclin, et les mornes calcaires de Sainte-Anne.

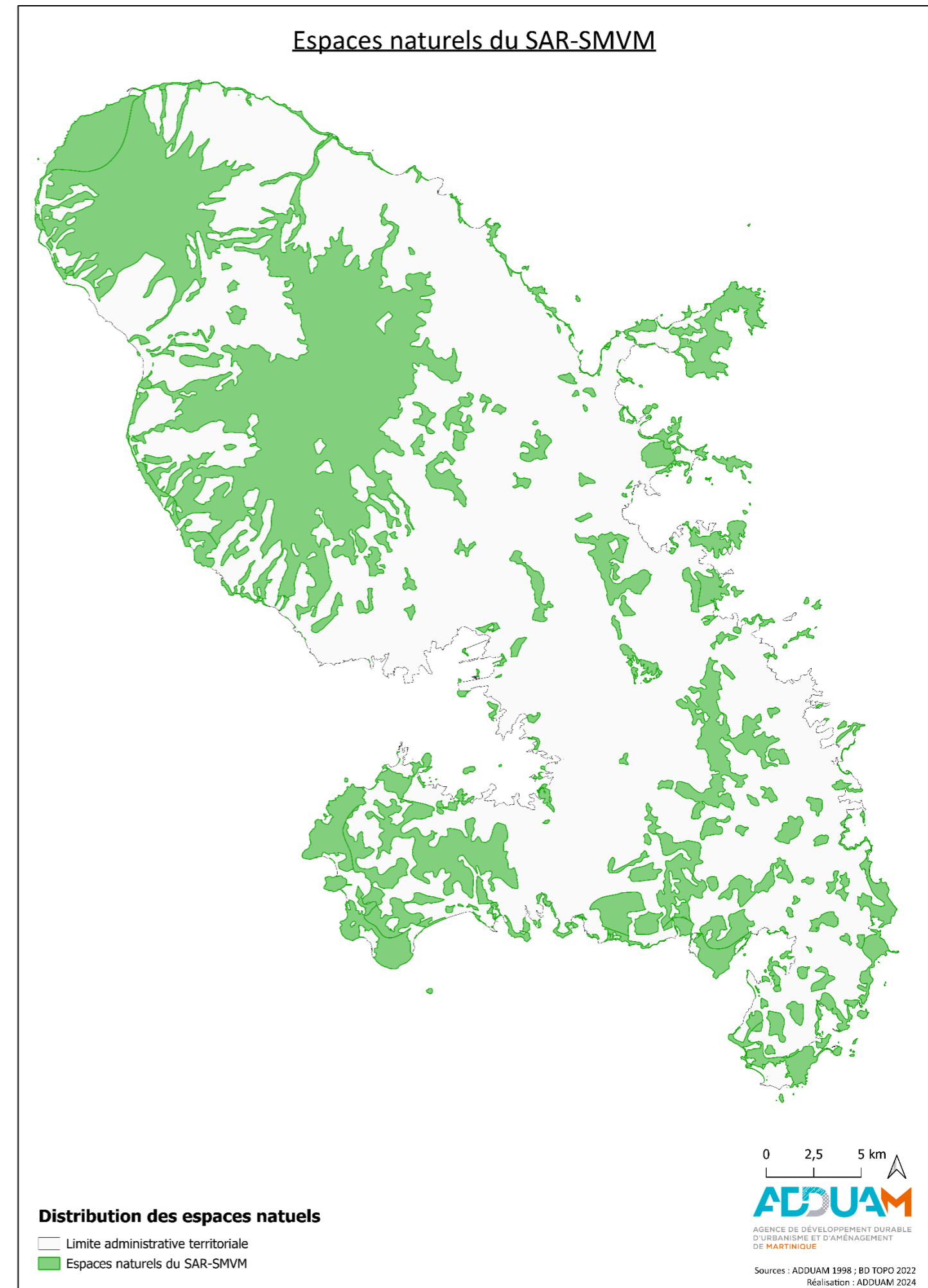
**Outils et éléments de méthodologie**

- **L'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE)**, une base de données vectorielle permettant d'analyser l'artificialisation et de décrire l'occupation des sols sur l'ensemble du territoire français, est un outil essentiel pour cette étude. Plus précisément, l'OCS GE est un référentiel national qui peut être utilisé à différents niveaux territoriaux pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et la création des documents d'urbanisme. Cette base de données à toute son importance pour le suivi de l'artificialisation des sols et l'atteinte des objectifs du "Zéro artificialisation nette" d'ici 2050, tel que fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

L'OCS GE s'appuie sur des données :

- BD TOPO® pour les éléments structurants le territoire (bâti, réseaux routiers, ferrés et hydrographiques)
- BD Forêt® pour les zones arborées
- RPG (Registre Parcellaire Graphique) pour les surfaces agricoles

- Les données géographiques relatives aux **ZNIEFF, sites classés, réserves naturelles, espaces remarquables, et coupures d'urbanisation ont été utilisées.**



**Figure 58 – Répartition des espaces naturels prévus par le SAR-SMVM**

### 3.1. Des espaces naturels qui gagnent du terrain, mais qui révèlent des mutations profondes

Les espaces naturels et forestiers couvraient **29 857 hectares en 2000**, soit **80,68 %** de la superficie totale des espaces naturels du SAR-SMVM, et ont légèrement augmenté pour atteindre **30 291 hectares en 2017**, représentant **81,85 %**. Cela se traduit par une augmentation de **+1,16 % entre 2000 et 2017**, soit un gain net de **434 hectares** d'espaces naturels et forestiers (**Fig. 61**). Cette évolution positive indique que la surface des zones préservées s'est légèrement étendue, renforçant ainsi la protection des écosystèmes sensibles.

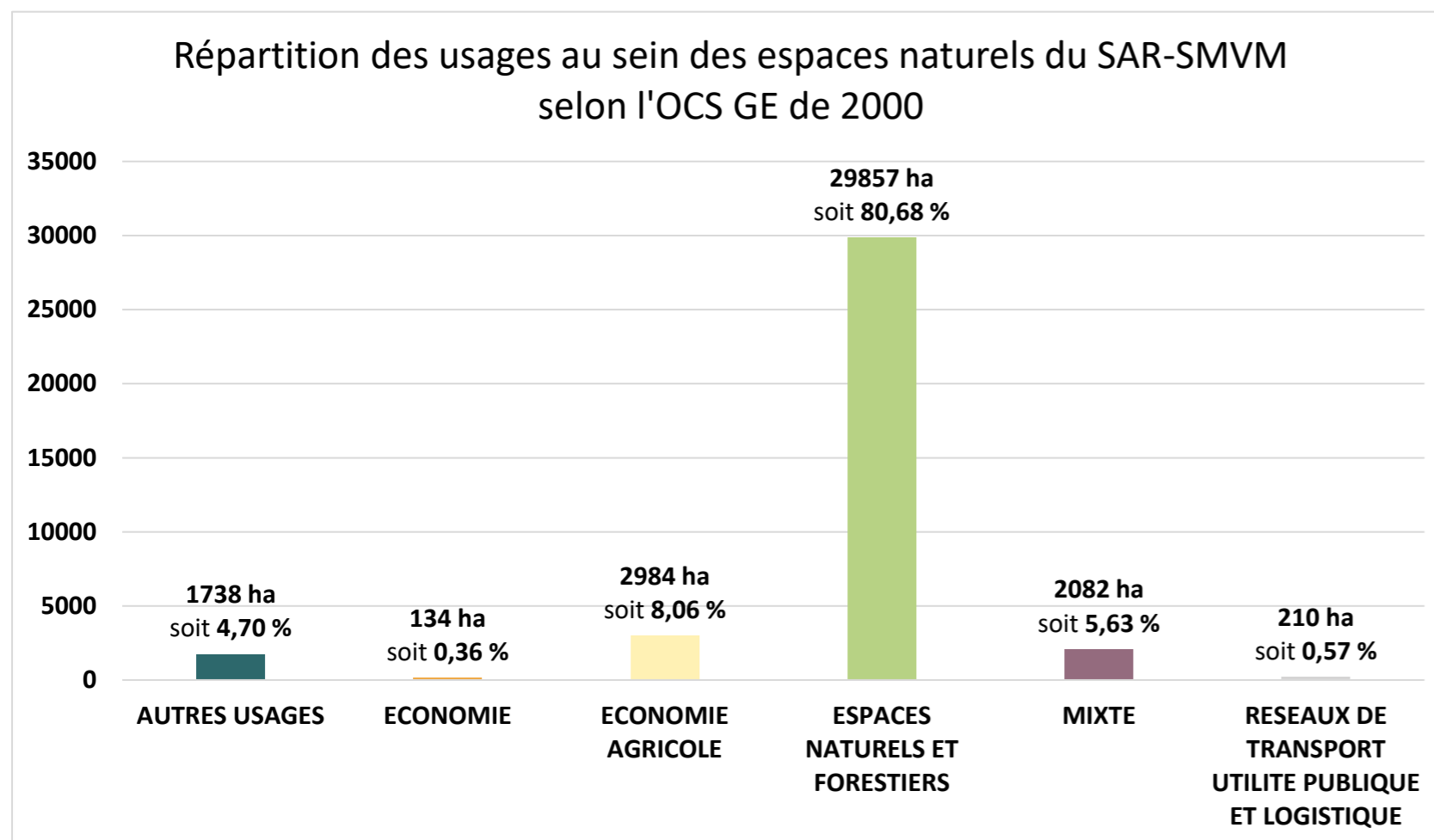


Figure 59 – Bilan des usages au sein des espaces naturels du SAR-SMVM selon l'OCS GE de 2000

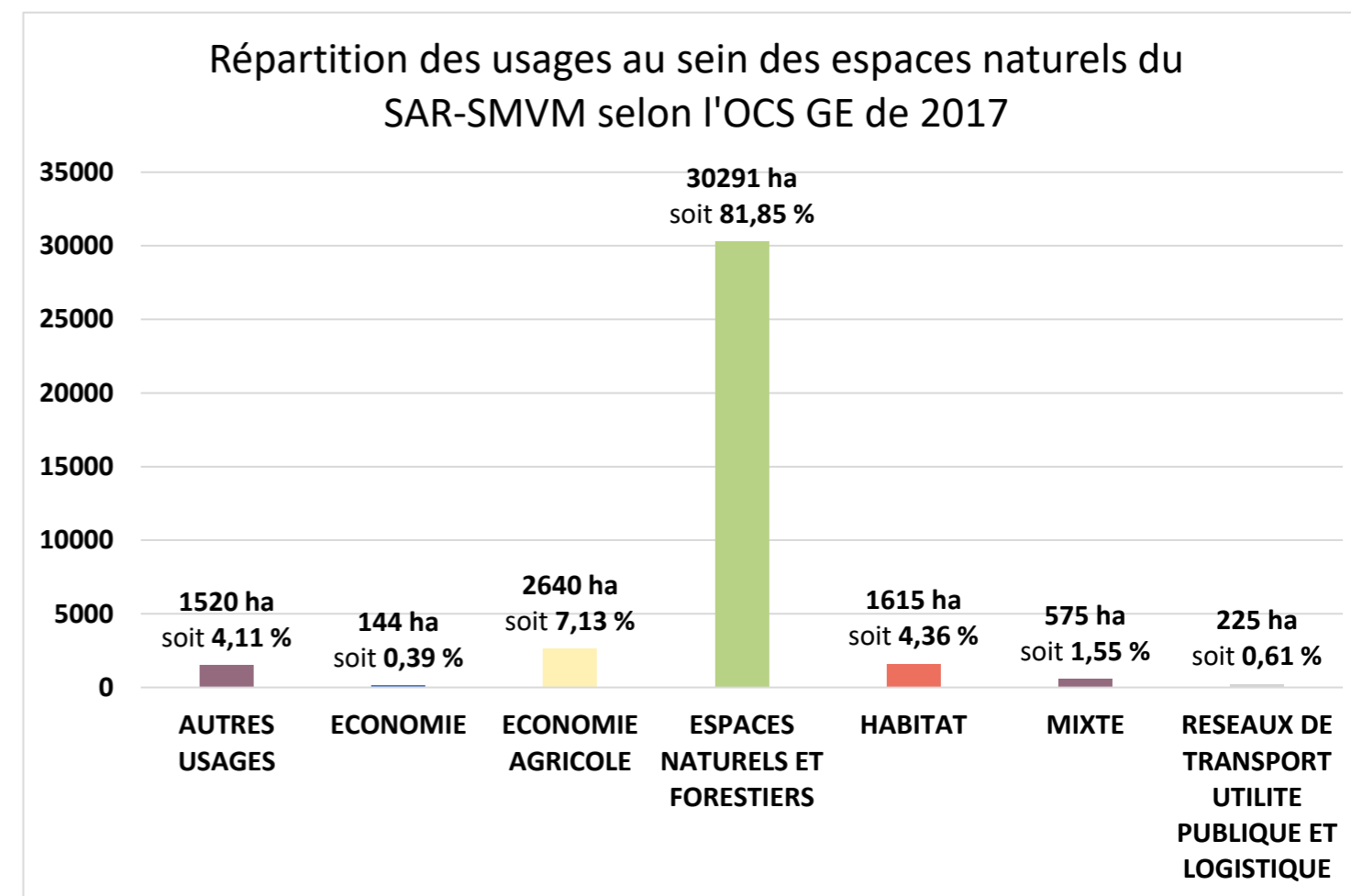


Figure 60 – Bilan des usages au sein des espaces naturels du SAR-SMVM selon l'OCS GE de 2017

Usages	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
AUTRES USAGES	1738	4,70	1520	4,11	-218	-0,59	-12,58
ECONOMIE	134	0,36	144	0,39	10	0,03	7,92
ECONOMIE AGRICOLE	2984	8,06	2640	7,13	-344	-0,93	-11,55
ESPACES NATURELS ET FORESTIERS	29857	80,68	30291	81,85	434	1,16	1,45
MIXTE	2082	5,63					
HABITAT / MIXTE			2190	5,92			
RESEAUX DE TRANSPORT UTILITE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	210	0,57	225	0,61	15	0,04	7,30
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37006</b>	<b>100,00</b>	<b>37010</b>	<b>100,00</b>	<b>4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>

Figure 61 – Bilan des usages au sein des espaces naturels du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE

En dehors des espaces naturels du **SAR-SMVM**, la Martinique comptait **20 942 hectares** d'espaces naturels en l'an 2000. En 2017, cette superficie a légèrement augmenté pour atteindre **21 773 hectares**, soit une progression de **831 hectares** entre 2000 et 2017. Cela représente un **taux de variation de 4 %**, un chiffre modéré mais significatif qui mérite d'être examiné pour en comprendre les implications.

L'évolution observée résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'abandon progressif des activités agricoles dans certaines zones rurales a souvent engendré une recolonisation naturelle des terrains par la végétation, ce qui a favorisé la reconstitution de milieux naturels. Par ailleurs, des changements dans la gestion du territoire ont également joué un rôle déterminant. En effet, les politiques visant à protéger et préserver les espaces naturels ont probablement contribué à cette dynamique.

Les conséquences de cette augmentation d'espaces naturels peuvent être à la fois positives et négatives, en fonction du contexte et des usages associés :

Les conséquences positives incluent un renforcement de la biodiversité, grâce à l'augmentation des habitats naturels qui offrent des refuges supplémentaires pour la faune et la flore locales. Les espaces naturels jouent également un rôle clé dans la fourniture de services écosystémiques, en contribuant à la qualité de l'air, à la régulation des eaux et au stockage du carbone, ce qui est particulièrement bénéfique dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, l'élargissement de ces zones peut stimuler des activités respectueuses de l'environnement, telles que l'écotourisme, apportant ainsi des opportunités de développement économique durable. Cependant, certaines conséquences négatives peuvent émerger. L'isolement écologique constitue un risque si les nouveaux espaces ne sont pas bien connectés aux grandes zones protégées, limitant ainsi leur contribution à la résilience écologique globale. Ces espaces naturels pourraient également subir des pressions liées à des activités non réglementées, comme l'exploitation illégale des ressources, l'introduction d'espèces exotiques invasives ou encore une urbanisation future.

Ces résultats soulignent l'importance d'une gestion proactive et coordonnée des espaces naturels. Pour tirer parti des bénéfices tout en limitant les risques, il est essentiel de renforcer la connectivité écologique entre ces espaces et les zones protégées du SAR-SMVM. Une planification territoriale intégrée, impliquant tous les acteurs locaux, pourrait garantir que cette évolution contribue véritablement à un développement harmonieux et durable de la Martinique.

Toutefois, l'augmentation des espaces naturels et forestier qui semble globalement favorable cache une réalité plus complexe qui mérite une analyse approfondie, en particulier en ce qui concerne l'évolution des activités économiques au sein des espaces naturels définis par le SAR-SMVM. En effet, si la superficie globale des espaces naturels a augmenté, il convient de **prêter une attention particulière à l'occupation des activités économiques** au sein de ces espaces. Entre 2000 et 2017, les surfaces destinées à des activités économiques ont connu un **taux de variation de +7,92 %**. Cette augmentation est notable et nécessite une vigilance pour plusieurs raisons :

- **Pression sur les espaces naturels** : Une telle progression des activités économiques au sein même des zones prévues pour la protection pose des questions sur la durabilité de ces espaces à long terme. L'expansion des infrastructures et des activités humaines pourrait déstabiliser les écosystèmes sensibles, réduire la connectivité écologique et menacer la biodiversité.
- **Conflit entre développement et conservation** : Le développement économique est souvent en concurrence avec les objectifs de préservation des espaces naturels. Une augmentation continue des activités anthropiques dans ces zones pourrait remettre en cause l'équilibre recherché entre protection environnementale et développement durable.
- **Surveillance des transformations** : Le taux de variation de +7,92 % (**Fig. 61**) sur une période de 17 ans indique une dynamique de transformation des espaces naturels qui attire l'attention. Il est donc impératif de surveiller de près ces évolutions pour s'assurer que les activités économiques restent compatibles avec les objectifs de protection du SAR-SMVM, sans altérer la qualité des écosystèmes.

Dans ces conditions, bien que l'augmentation de la surface des espaces naturels et forestiers soit une tendance positive, cette évolution doit être mise en perspective avec les pressions croissantes des activités humaines, lesquelles peuvent compromettre à long terme l'efficacité des mesures de protection mises en place par le SAR-SMVM.

Sous-niveau d'usage	Libellé du sous-niveau d'usage	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
US1.3	Activités d'extraction	24	17,55	20	13,72	-4	-3,82	-15,94
US1.4	Pêche et aquaculture	2	1,74	2	1,20	-1	-0,54	-25,64
US2	Production secondaire	13	9,37	15	10,27	2	0,90	17,79
US2.4.2	Production d'énergie thermique	1	0,65	1	0,78	0	0,13	28,77
US3	Production tertiaire	94	70,48	107	74,23	12	3,75	13,19
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>134</b>	<b>100,00</b>	<b>144</b>	<b>100,00</b>	<b>11</b>	<b>0,43</b>	<b>7,92</b>

**Figure 62 – Bilan des sous-niveaux d'usages de la catégorie « ECONOMIE » au sein des espaces naturels du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l'OCS GE**

L'augmentation des surfaces économiques au sein des espaces naturels s'exprime principalement par la croissance des activités tertiaires. Ces activités, qui englobaient 94 hectares en 2000, s'étendaient sur 107 hectares en 2017, soit une augmentation nette de 12 hectares, représentant un taux de variation d'environ 13,19 %.

Cette extension traduit une dynamique importante de développement, mais elle soulève des préoccupations majeures quant à l'impact environnemental. Par exemple l'implantation de centres commerciaux, d'hypermarchés ou encore de bureaux fait partie intégrante de cette expansion. Ces activités, bien qu'essentielles pour l'économie, ne sont pas compatibles avec leur implantation dans des espaces naturels, en raison des nuisances qu'elles génèrent pour les écosystèmes.

En Martinique, l'exemple des mangroves est particulièrement préoccupant. Ces écosystèmes qui jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, sont menacés par l'urbanisation et l'implantation d'infrastructures commerciales. La destruction des mangroves pour permettre la construction d'hypermarchés ou d'autres projets tertiaires entraîne une perte irréversible de biodiversité, déstabilise les habitats naturels, et contribue à l'érosion côtière.

On constate également une diminution significative des surfaces à usage agricole entre 2000 et 2017. Cette tendance se traduit par une perte globale de **345 hectares** de terres agricoles, une évolution qui reflète des dynamiques complexes touchant différents types de cultures et d'occupations agricoles. Les prairies, en particulier, ont enregistré une baisse notable de **330 hectares**, tandis que les plantations bananières ont diminué de **93 hectares**. Par ailleurs, les formations arborées associées aux zones agricoles ou d'habitation ont également diminué de 88 hectares, indiquant un recul des pratiques agricoles dans ces secteurs.

La diminution de l'activité agricole résulte dans un premier temps de la concurrence avec d'autres usages du sol, comme l'urbanisation, qui grignote progressivement les terres agricoles. La pression foncière résultant du développement urbain, souvent exacerbée par une demande croissante en terrains pour le logement et le développement d'infrastructures, joue un rôle déterminant dans cette évolution.

En outre, la **déprise agricole**, auquel la Martinique est confrontée à cause des changements économiques et sociaux explique la diminution des surfaces agricoles au sein des espaces naturels du SAR-SMVM. Les changements dans les systèmes de production agricole pourraient avoir contribué à cette dynamique. La baisse des plantations bananières, par exemple, pourrait être liée à des fluctuations du marché, à des difficultés économiques pour les exploitants. De manière plus générale, une réorientation des pratiques agricoles, avec un abandon de certaines parcelles jugées moins productives ou plus difficiles à exploiter, pourrait aussi expliquer ces pertes. Enfin, la reconstitution spontanée ou planifiée de milieux naturels sur d'anciennes terres agricoles est un autre facteur important. Certaines zones laissées à l'abandon par les agriculteurs ont pu être progressivement colonisées par la végétation, ce qui, bien que bénéfique pour la biodiversité, contribue à réduire la superficie de terres consacrées à l'agriculture.

Ces évolutions traduisent des mutations profondes dans l'usage des sols au sein des espaces naturels du SAR-SMVM. Elles interrogent sur les politiques d'aménagement et les stratégies agricoles, mettant en évidence la nécessité de trouver un équilibre entre la conservation des espaces naturels, le développement économique et la pérennité de l'activité agricole, qui reste un pilier important de l'identité et de l'économie martiniquaise.

Libellé des sous-niveaux de couverture	Code des sous-niveaux de couverture ECONOMIE AGRICOLE	OCS GE 2000		OCS GE 2017		Evolution entre 2000 et 2017		
		Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Surface (en ha)	Part de la surface (en %)	Taux de variation (en %)
Zones bâties	CS1.1.1.1	3	0,09	5	0,18	2	0,09	79,85
Zones à matériaux minéraux	CS1.1.2.1	1	0,02	2	0,06	1	0,04	141,98
Sols nus	CS1.2.1	1	0,05	-	-			
Surfaces d'eau	CS1.2.2	0	0,01	0,3	0,01	0	0,00	0,00
Peuplement de feuillus	CS2.1.1.1	26	0,88	32	1,23	6	0,35	23,46
Forêt sèche haute	CS2.1.1.1.24	0	0,01	0,4	0,01	0	0,00	0,00
Forêt moyennement humide ou humide	CS2.1.1.1.25	2	0,06	2	0,07	0	0,01	4,26
Formation semi-arborée d'altitude	CS2.1.1.1.26	1	0,04	-	-			
Peuplement de mahogany	CS2.1.1.1.27	1	0,04	-	-			
Formation arborée des zones agricoles ou d'habitation	CS2.1.1.1.30	356	11,94	268	10,17	-88	-1,77	-24,64
Friche avec fort couvert de ligneux bas	CS2.1.2.5.1	87	2,92	85	3,20	-2	0,29	-2,73
Autre friche ou savane	CS2.1.2.5.2	85	2,86	91	3,46	6	0,60	7,06
Formations herbacées	CS2.2.1	6	0,19	-	-			
Prairies	CS2.2.1.1	1244	41,67	914	34,60	-330	-7,07	-26,54
Pelouses, herbe rase	CS2.2.1.2	11	0,38	2	0,06	-10	-0,32	-86,57
Terres arables	CS2.2.1.4	363	12,15	453	17,15	90	4,99	24,83
Cultures fourragères	CS2.2.1.4.3	11	0,37	19	0,74	9	0,37	78,14
Plantes aromatiques	CS2.2.1.4.4	0,1	0,00	1	0,04	1	0,04	874,77

Cannes à sucre	CS2.2.1.4.5.5	157	5,25	169	6,38	12	1,14	7,65
Légumes et fruits	CS2.2.1.4.5.6	161	5,40	214	8,10	53	2,70	32,71
Tubercules tropicaux	CS2.2.1.4.5.8	41	1,39	52	1,97	11	0,58	25,50
Plantes ornementales, parfum, arômes et médecine	CS2.2.1.4.5.9	2	0,06	1	0,05	-1	-0,02	-34,03
Bambous	CS2.2.2.2.1	2	0,05	1	0,02	-1	-0,03	-61,25
Bananiers	CS2.2.2.2.2	422	14,14	329	12,44	-93	-1,70	-22,15
Palmiers	CS2.2.2.2.3	1	0,04	1	0,05	0	0,01	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2984</b>	<b>100,00</b>	<b>2640</b>	<b>100,00</b>	<b>-345</b>	<b>0,00</b>	<b>-11,55</b>

Figure 63 – Bilan des sous-niveaux d’usages de la catégorie « ECONOMIE AGRICOLE » au sein des espaces naturels du SAR-SMVM : évolutions statistiques des surfaces entre 2000 et 2017 selon l’OCS GE

L’analyse de l’évolution de l’artificialisation des espaces naturels au sein des périmètres du SAR-SMVM entre 2000 et 2017 confirme la tendance globale à l’augmentation de la surface des espaces naturels et forestiers. En 2000, **3,0 % des espaces naturels** étaient artificialisés, c’est-à-dire occupés par des infrastructures, des constructions ou des aménagements humains. En 2017, cette proportion a légèrement diminué pour atteindre **2,9 %**, traduisant une réduction de **0,10 %**.

Cette évolution, bien que modeste, est significative car elle reflète une certaine stabilisation, voire une régression, de l’emprise des activités humaines sur les espaces naturels dans cette période. La diminution de l’artificialisation suggère que des efforts ont pu être déployés pour limiter l’expansion des zones urbanisées ou aménagées dans ces secteurs, permettant ainsi une meilleure préservation des milieux naturels.

Ce résultat est également cohérent avec l’augmentation globale des superficies d’espaces naturels et forestiers observée au cours de la même période. Il indique que, malgré les pressions exercées par les besoins en aménagement et en infrastructures, la tendance générale est restée favorable à la préservation et à l’extension des zones naturelles. Cela souligne l’importance de poursuivre les politiques de gestion et de conservation dans les périmètres du SAR-SMVM pour maintenir cette dynamique positive et garantir une utilisation durable des sols.

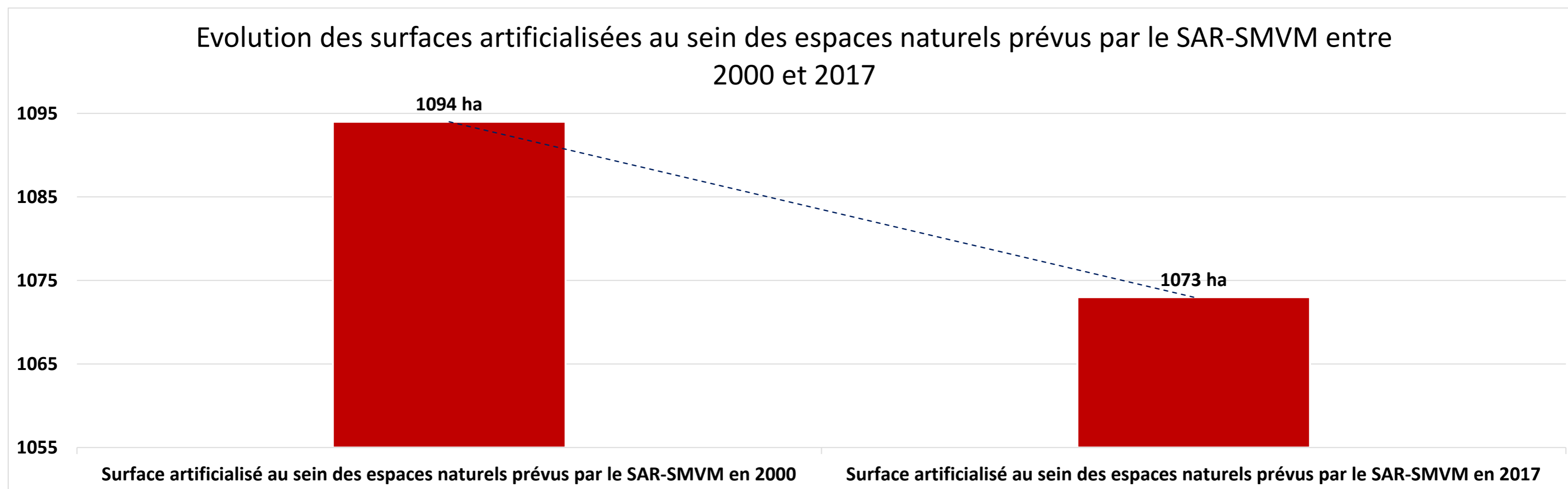


Figure 64 – Bilan de l’artificialisation des espaces urbains du SAR-SMVM entre 2000 et 2017

Toutefois, l'augmentation des espaces naturels au sein des périmètres du SAR-SMVM, qui s'accompagne d'une légère diminution de l'artificialisation, s'explique également par les dynamiques d'enfrichement. Ce phénomène, marqué par la recolonisation progressive des terres abandonnées par une végétation naturelle ou semi-naturelle, joue un rôle clé dans l'évolution observée.

L'enfrichement est souvent la conséquence de l'abandon d'activités humaines, en particulier agricoles, sur certaines parcelles. Lorsque ces terres ne sont plus entretenues ou exploitées, elles tendent à être rapidement recouvertes par des formations végétales spontanées, modifiant leur classification en espaces naturels. Cette dynamique, bien qu'apparaissant comme une augmentation positive des surfaces naturelles, est en réalité le résultat de processus de déprise agricole et de mutations socio-économiques plutôt que de politiques volontaires de reforestation ou de conservation.

Dans ce contexte, la diminution de l'artificialisation des espaces naturels, qui est passée de 3,0 % en 2000 à 2,9 % en 2017, reflète non seulement une stabilisation des aménagements humains, mais aussi un effet indirect de cette progression des terres enfrichées. Ce phénomène souligne l'importance de distinguer entre l'augmentation des espaces naturels due à des choix de gestion concertés et celle résultant de l'évolution spontanée des territoires en réponse à l'abandon des usages humains traditionnels.

Si l'enfrichement peut avoir des bénéfices environnementaux en termes de biodiversité ou de stockage du carbone, il pose également des défis, notamment en ce qui concerne la gestion des paysages, le risque accru d'incendies ou encore la perte d'espaces agricoles exploitables. Une compréhension fine de ces dynamiques est essentielle pour orienter les politiques d'aménagement et de gestion durable des espaces naturels dans le SAR-SMVM.

## PERSPECTIVES DE QUESTIONNEMENT 8

### 1. Dynamique de l'augmentation des espaces naturels

- L'augmentation des espaces naturels entre 2000 et 2017 est-elle la conséquence de politiques de conservation efficace, de la renaturalisation de certaines zones (volontaire ou friche naturelle) ou d'un ralentissement de l'urbanisation dans des zones spécifiques ?
- Comment cette augmentation des espaces naturels s'intègre-t-elle dans les objectifs de développement durable et de préservation de la biodiversité au sein du SAR-SMVM ?

### 2. Impact de l'expansion urbaine sur les espaces naturels

- Comment l'expansion urbaine en faveur de la production tertiaire affecte-t-elle la qualité et l'intégrité des espaces naturels ? Quels sont les types d'activités déterminés par cette production tertiaire consommatrice d'espaces naturels ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles les mesures de protection en vigueur ne parviennent pas à freiner l'expansion urbaine au sein des espaces naturels au profit de la production tertiaire ?

### 3. Disparités territoriales dans la protection des espaces naturels

- Dans quelle mesure la diminution de l'artificialisation dans les espaces naturels peut-elle masquer des disparités territoriales ? Certaines zones bénéficient-elles d'une protection renforcée tandis que d'autres sont exposées à des pressions urbaines croissantes qui s'expliquent par des choix politiques et économiques ?
- Quelles méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces disparités ?

### 4. Évaluation des politiques de protection des espaces naturels

- Comment les politiques actuelles de protection des espaces naturels peuvent-elles être révisées pour mieux tenir compte des disparités territoriales ? Faut-il établir des priorités en fonction de la vulnérabilité des zones aux pressions urbaines ?
- Quels critères peuvent être utilisés pour définir des zones nécessitant une protection renforcée face à l'urbanisation ? Comment intégrer des critères socio-économiques, écologiques et territoriaux dans ces décisions ?

### 5. Rôle de la société civile et des acteurs locaux

- Quel est le rôle des acteurs locaux, des associations et de la société civile dans la préservation des espaces naturels face à l'expansion urbaine ? Comment peuvent-ils influencer les décisions politiques concernant l'urbanisation et la protection des milieux naturels ?
- Quelles stratégies de sensibilisation et d'engagement communautaire pourraient être mises en œuvre pour renforcer la protection des espaces naturels menacés par l'urbanisation ? Des initiatives locales peuvent-elles aider à mobiliser des ressources pour la préservation de ces zones ?

**Bien que la superficie des espaces naturels définis par le SAR-SMVM soit en augmentation entre 2000 et 2017, cette tendance positive ne doit pas masquer les risques associés à l'expansion des surfaces dédiées à la production tertiaire au sein de ces zones. Il est crucial de rester vigilant face à cette croissance économique dans les espaces naturels, car elle peut avoir des effets néfastes sur la biodiversité et l'intégrité écologique, compromettant ainsi l'équilibre fragile de ces écosystèmes.**

**La diminution de l'artificialisation des espaces naturels est un signe encourageant de progrès dans la protection des territoires. Cette évolution témoigne certainement de l'efficacité des politiques de préservation et de renaturation. Il est toutefois essentiel de faire preuve de prudence, car cette tendance générale peut dissimuler des inégalités territoriales. Certaines zones pourraient jouir d'une protection renforcée, tandis que d'autres, plus fragiles ou situées en périphérie des zones urbaines, en particulier dans des secteurs économiques, pourraient faire face à une pression accrue. Une vigilance particulière doit donc être accordée à ces zones.**

### 3.2. Des dispositifs de sauvegarde des espaces naturels en cohérence avec les objectifs du SAR-SMVM

#### Espaces de conservation naturelle : typologie et étendue

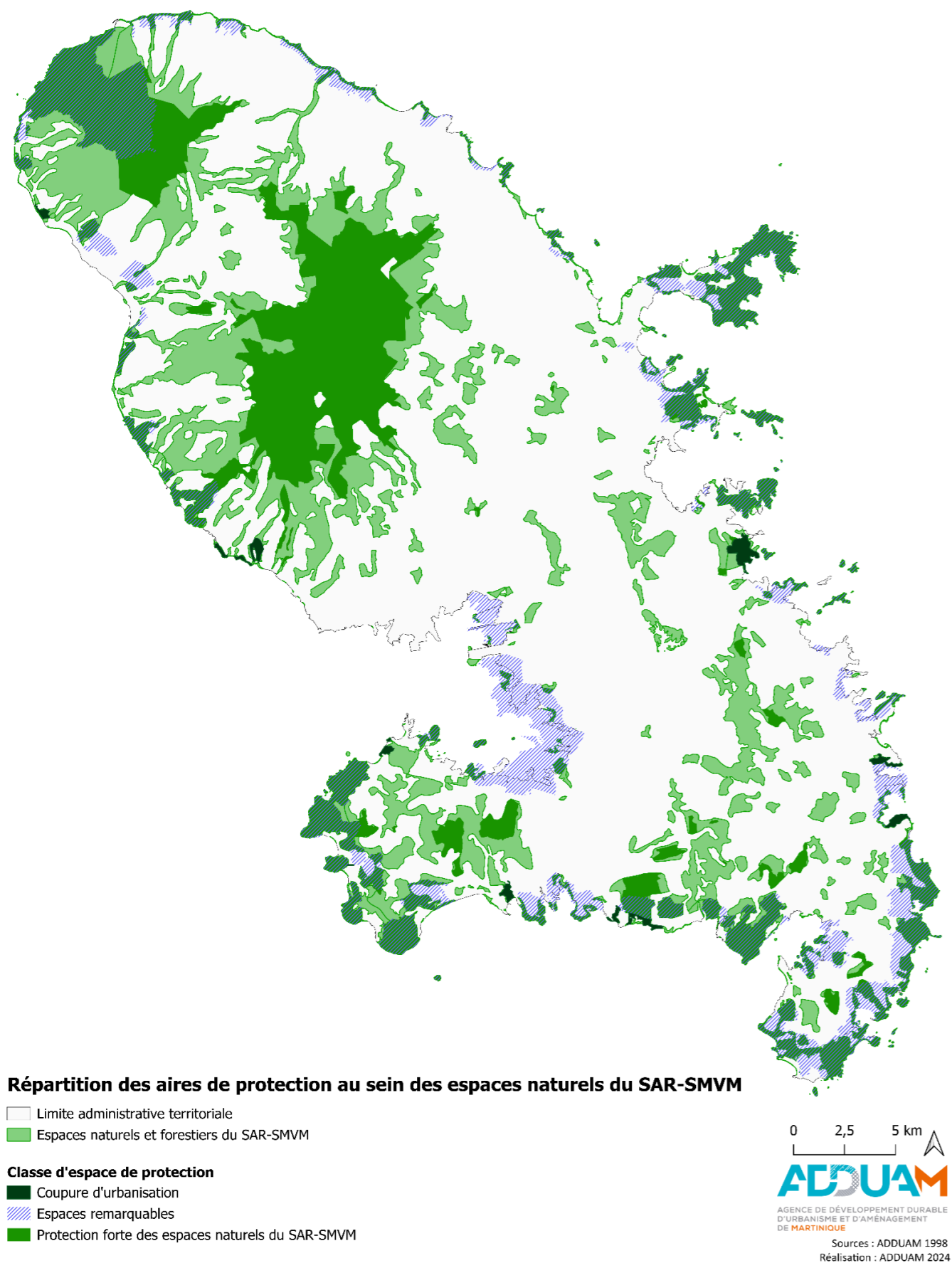


Figure 65 – Répartition des dispositifs de protection et de préservation des espaces naturels du SAR-SMVM

Le territoire martiniquais se distingue par une richesse écologique singulière, avec une attention particulière portée à la préservation de ses espaces naturels, indispensables à l'équilibre de ses écosystèmes terrestres et marins. Actuellement, **26 174 hectares du territoire sont classés en protection forte**, témoignant d'une volonté de protéger durablement ces écosystèmes.

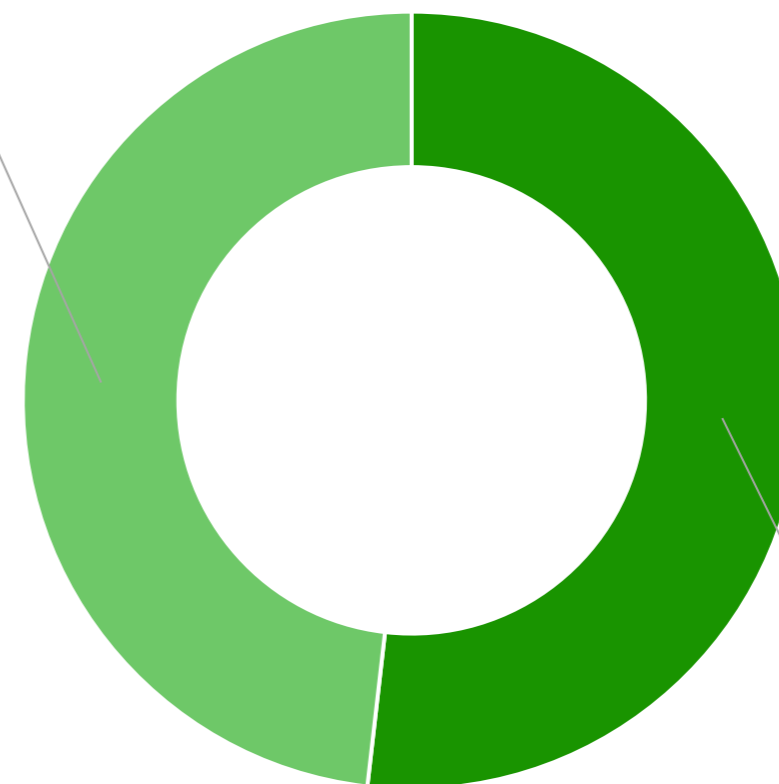
Cette démarche de conservation s'inscrit également dans le cadre des espaces naturels définis par le Schéma d'Aménagement Régional et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM), deux outils stratégiques essentiels pour le développement durable du territoire. Au sein de ces espaces naturels du SAR-SMVM, **19 205 hectares sont classés en protection forte**, représentant **51,82 %** de la superficie totale de ces zones. Ces espaces protégés jouent un rôle important dans le maintien des habitats naturels, la régulation climatique et la protection des espèces endémiques.

Cependant, une part significative des espaces naturels du SAR-SMVM, soit **48,18 %**, **reste en dehors de ce classement en protection forte**, représentant une superficie de **17 856 hectares**. Cela souligne les défis qui subsistent pour étendre les mesures de protection à ces territoires, qui pourraient également bénéficier d'une gestion renforcée pour mieux préserver leur biodiversité et leurs services écosystémiques

Ces chiffres mettent en lumière les progrès réalisés en matière de préservation de l'environnement, tout en révélant les marges de progression encore possibles. Ils appellent à une mobilisation collective pour renforcer les efforts de conservation et garantir une gestion durable de l'ensemble des espaces naturels martiniquais, dans un contexte de changement climatique et de pressions anthropiques croissantes.

#### Espaces de conservation naturelle avec et sans forte protection au sein des espaces naturels du SAR-SMVM

Surface des espaces naturels du SAR-SMVM sans forte protection  
**17 856 ha**  
soit **48,18 %**



Surface des espaces naturels du SAR-SMVM avec une forte protection  
**19 205 ha**  
soit **51,82 %**

Figure 66 – Distribution des espaces de conservation naturelle avec et sans forte protection au sein des espaces naturels du SAR-SMVM

## CONCLUSION

---

L'évolution des espaces naturels du Schéma d'Aménagement Régional et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM), témoigne d'une tendance encourageante à la préservation et à l'expansion des zones protégées. Entre 2000 et 2017, la superficie des espaces naturels et forestiers a progressé de 1,16 %, un signe de la réussite des initiatives visant à limiter l'artificialisation et à favoriser la recolonisation des terrains abandonnés par la végétation naturelle. Ces transformations ont des impacts positifs notables sur la biodiversité, les services écosystémiques, et la résilience face aux défis climatiques. La réhabilitation des habitats contribue notamment à offrir des refuges pour les espèces endémiques, à améliorer la qualité de l'air et de l'eau.

Cependant, derrière cette dynamique globalement positive se cachent des problématiques préoccupantes. L'augmentation des activités économiques dans certaines zones protégées exerce une pression croissante sur les écosystèmes. Parallèlement, la diminution des terres agricoles, résultant en grande partie de l'abandon progressif de certaines pratiques traditionnelles et de l'urbanisation galopante, compromet l'équilibre entre conservation environnementale et développement humain. Par ailleurs, une part non négligeable des espaces naturels, représentant près de la moitié des zones du SAR-SMVM, n'est pas encore classée en protection forte, ce qui peut les exposer davantage à des risques de dégradation.

Dans ce contexte, il est essentiel d'adopter une approche globale et proactive pour assurer un développement durable et harmonieux. Une meilleure connectivité entre les espaces protégés doit être mise en œuvre afin de préserver la continuité écologique indispensable à la résilience des écosystèmes. De même, une surveillance accrue des transformations des sols est nécessaire pour prévenir les effets délétères des activités anthropiques. En valorisant les ressources naturelles de manière durable et en soutenant une agriculture respectueuse de l'environnement, il sera possible de renforcer la durabilité économique tout en maintenant les fonctions vitales des écosystèmes.

En définitive, la conservation des espaces naturels de la Martinique repose sur une mobilisation collective impliquant les pouvoirs publics, les communautés locales et les acteurs économiques. Une planification territoriale intégrée, prenant en compte les besoins écologiques, économiques et sociaux, permettra de trouver un équilibre entre la préservation de ce patrimoine écologique unique et les impératifs de développement.